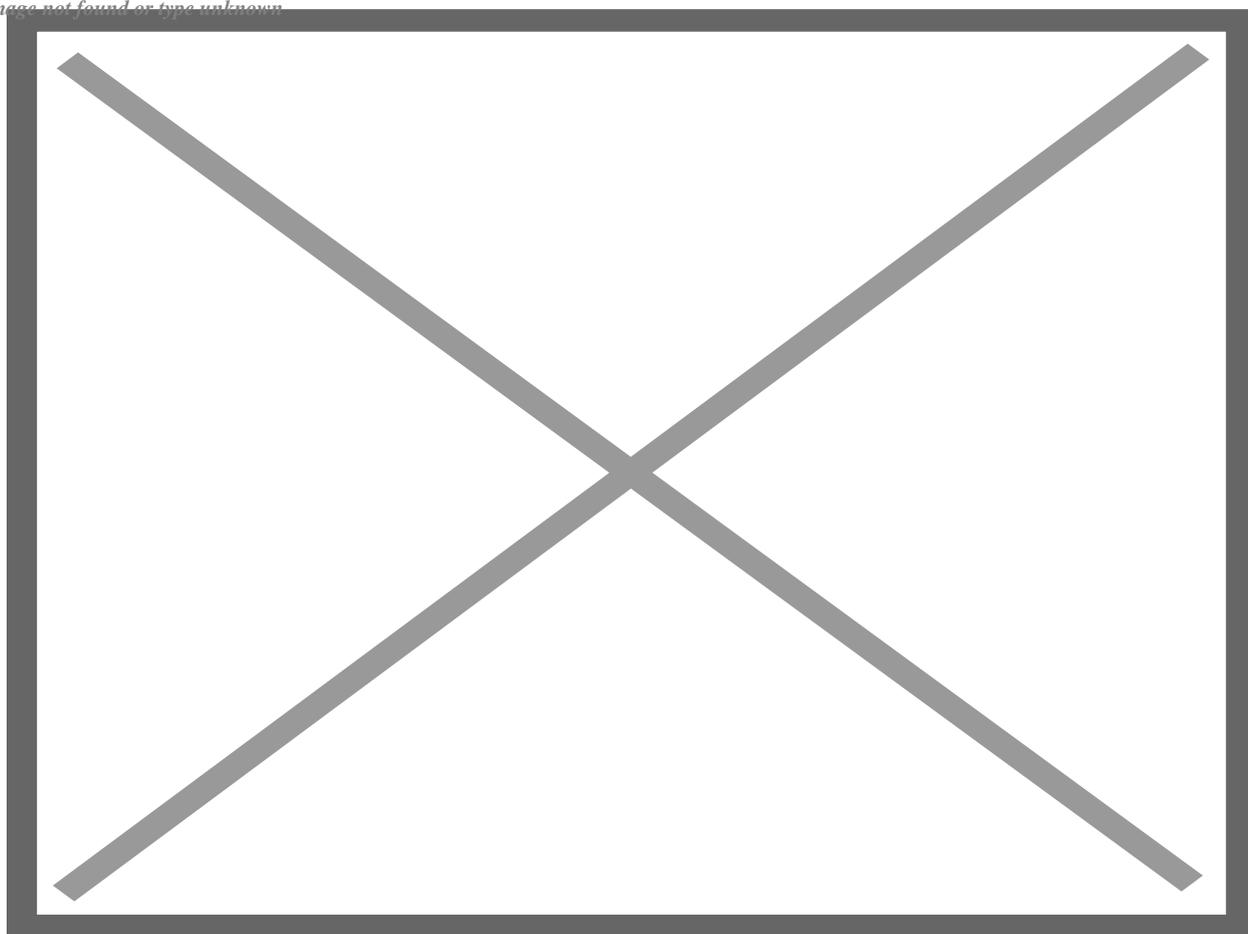


Cuba demande une déclaration de la CIJ sur le génocide en Palestine

Image not found or type unknown



La Havane, 15 février (RHC) Cuba présentera bientôt ses arguments devant la Cour internationale de justice (CIJ) sur les pratiques et les activités d'Israël contre les droits du peuple palestinien et des autres habitants arabes des territoires occupés, a-t-on appris aujourd'hui.

Selon une déclaration du vice-ministre des Affaires étrangères, Anayansi Rodríguez, dans le cadre du processus demandé par l'Assemblée générale des Nations Unies le 30 décembre 2022, l'île a demandé

une déclaration sur les conséquences juridiques des pratiques et des politiques d'Israël contre le peuple palestinien.

La présentation de Cuba la semaine prochaine devant la Cour permettra également de défendre les arguments de la nation caribéenne sur la responsabilité juridique qui en découle pour tous les États et les Nations Unies.

Le mémoire présenté par Cuba à la CIJ le 25 juin 2023, dans le cadre du processus, exige une déclaration claire et directe établissant toutes les conséquences juridiques dérivées du génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, y compris le régime d'apartheid que le peuple palestinien subit depuis des années de la part d'Israël.

Depuis plus de 70 ans, le peuple palestinien se voit refuser son droit à l'autodétermination et est soumis à une politique de génocide permanent de faible intensité visant à l'extermination pure et simple de sa population, a déclaré Mme Rodriguez.

Dans son intervention, la vice-ministre cubaine des Affaires étrangères a dénoncé le fait que cela se produise avec la complicité de certaines puissances comme les États-Unis, qui garantissent l'impunité d'Israël et empêchent toute action efficace de la part du système des Nations unies, avec l'utilisation de leur droit de veto au sein du Conseil de sécurité de cet organe.

Elle a réaffirmé l'urgence d'une solution globale, juste et durable au conflit israélo-palestinien sur la base de la création de deux États, permettant au peuple de Palestine d'exercer son droit à l'autodétermination et d'avoir un État indépendant et souverain dans les frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, et garantissant le droit au retour des réfugiés.

Cuba maintient, juridiquement, qu'Israël et ses complices doivent être déclarés responsables du génocide que le peuple palestinien vit depuis des décennies, a-t-elle déclaré. (Source Prensa Latina)

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/nacionales/347326-cuba-demande-une-declaration-de-la-cij-sur-le-genocide-en-palestine>



Radio Habana Cuba